



COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 19/03/2020

COVID-19 Séjour et asile – mesures transitoires

La préfecture de la Vienne vous informe que :

- l'accueil général pour les titres de séjour, récépissés, changements d'adresse, demandes de duplicata, de DCEM et TIV est suspendu et les guichets de remise fermés
- les rendez-vous pour l'enregistrement des demandes d'asile ne sont pas assurés ;
- les rendez-vous pour les titres de séjour sont suspendus.

- **pour les personnes n'ayant pu bénéficier de leur rendez-vous** : de nouvelles modalités de rendez-vous seront fixées ultérieurement ;

- **pour les seules questions relatives au rapatriement** de ressortissants étrangers (à la demande des consulats) dans leur pays d'origine, liées à la crise du coronavirus, merci de contacter le **05.49.55.70.00**.

- les demandes de renseignement sur les boîtes mail pref-courrier-etrangers@vienne.gouv.fr et pref-naturalisations@vienne.gouv.fr ne sont pas traitées sauf les demandes de prolongation de visa court séjour.

- les demandes de vérification de titre de séjour liées à l'emploi d'un ressortissant étranger sont suspendues. Néanmoins, afin de sécuriser la présence sur le territoire des étrangers en situation régulière, et d'éviter toute remise en cause des droits que leur confère le document de séjour qu'ils possèdent, en particulier le droit de travailler et le bénéfice des droits sociaux, **la durée de validité des documents suivants, qui arriveraient à échéance à compter du 16 mars, sera prolongée dans la limite de 3 mois** :

- visas de long séjour
- titres de séjour, quelle qu'en soit la nature, à l'exception des titres de séjour spéciaux délivrés au personnel diplomatique et consulaire étrangers
- autorisations provisoires de séjour
- attestations de demande d'asile
- récépissés de demande de titre de séjour

S'agissant des demandes de prolongation de visa court séjour, elles seront étudiées au cas par cas. La demande sera adressée par courriel à : pref-courrier-etrangers@vienne.gouv.fr en joignant tous les justificatifs (copie de toutes les pages du passeport, état civil complet, adresse, numéros de téléphone...). Au regard des circonstances exceptionnelles ces prolongations de visa se feront gratuitement. **Il est déconseillé aux étrangers porteurs d'un titre expiré de sortir du territoire français** au risque de rencontrer des difficultés pour entrer à nouveau sur le territoire.

Contact presse

Nathalie BRIONNET – Responsable par intérim du Service de Communication Interministérielle

Préfecture de la Vienne – nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr – 05.49.47.24.76

www.vienne.gouv.fr

